

Je me souviens L'affaire Mousseau 1914-2014

François Droüin

Numéro 117, printemps 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/71639ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Droüin, F. (2014). Je me souviens : l'affaire Mousseau 1914-2014. *Cap-aux-Diamants*, (117), 50–50.

L'AFFAIRE MOUSSEAU 1914-2014

Gilles Gallichan a informé nos lecteurs, en 2005, des dessous de cette affaire. Un « détectaphone » est alors utilisé pour faire l'écoute clandestine d'une réunion tenue en décembre 1913 dans une chambre du Château Frontenac, à Québec. Rappelons l'essentiel du scandale : accusés de corruption, trois membres de la législature québécoise doivent démissionner en janvier 1914. L'affaire connaît à l'époque un grand retentissement. Les moyens employés pour en révéler le fond surprennent : la surveillance sous écoute et le journalisme d'enquête sont alors inédits au Québec.

Le *Rapport du comité spécial d'enquête sur des accusations de corruption* aide à mieux comprendre les événements. Ce rapport est déposé en Chambre le 12 février 1914 par le président du comité, Louis-Alexandre Taschereau, alors ministre des Travaux publics du gouvernement de Lomer Gouin. Pourquoi une enquête? L'affaire débute les 20 et 21 janvier 1914 avec la publication, dans le *Montreal Daily Mail*, d'articles sous le titre « *Evidence of Corruption* ». Ces textes allèguent que la législature du Québec est corrompue. Des accusations formelles sont aussi portées contre le député libéral de Soulanges, Joseph-Octave Mousseau, et contre les conseillers législatifs Louis-Philippe Bérard et Achille Bergevin. Dès le 22 janvier, la Chambre adopte une motion d'Armand Lavergne, député indépendant de Montmagny, afin de faire comparaître à la barre M.-E. Nichols, PDG du *Montreal Daily Mail*, et Brenton A. Macnab, son rédacteur en chef.

Les deux hommes comparaissent le 27 janvier suivant. Durant leur interrogatoire, les accusations généralisées de corruption du Parlement québécois sont restreintes aux trois hommes mentionnés dans les articles. Un comité d'enquête est alors formé pour examiner l'affaire. Le lendemain, Mousseau, Bérard et Bergevin démissionnent. L'enquête débute avec un



Portrait d'Armand Lavergne, en 1905. Ce fervent nationaliste est très actif dans le débat parlementaire entourant l'affaire Mousseau. Source : Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec. (Coll. Yves Beaugregard).

double mandat : 1- le député Mousseau a-t-il reçu de l'argent pour faire adopter la Loi incorporant The Montreal Fair Association of Canada?; 2- des personnes ont-elles conspiré pour faire commettre au député Mousseau les gestes reprochés? Le comité travaille deux semaines. Joseph-Octave Mousseau ne témoignera jamais. Son médecin déclare que la maladie l'empêche de témoigner. Trois autres médecins mandatés par le comité arrivent aux mêmes conclusions. Mousseau s'en remettra et décèdera en 1965. Toutefois, la preuve établit qu'il a bien reçu 4 150 \$ en lien avec la loi 158. Son rôle est clair. Président du comité des lois privées, Mousseau accepte cet argent pour piloter l'adoption de la dite loi. Un piège lui avait été tendu lors de la réunion au Château Frontenac, les promoteurs rencontrés sont en fait des détectives privés de l'agence Burns de New York. La loi 158 est ensuite adoptée par la législature, en janvier 1914. La preuve

démontre que Bérard et Bergevin ont aussi reçu de l'argent pour faire adopter la loi. Finalement, le lieutenant-gouverneur François Langelier utilise son droit de réserve pour la rejeter.

L'enquête conclut également qu'il y a eu une conspiration dans l'affaire. En septembre 1913, Edward Beck, directeur du *Montreal Herald*, fomenta un plan pour démontrer que le gouvernement Gouin adopte des lois contraires à l'intérêt public. Dans ce projet, il reçoit l'appui de Douglas Lorne McGibbon qui lui fournit 50 000 \$. McGibbon est alors un important organisateur du Parti conservateur du Canada. C'est lui qui réfère l'agence Burns à Thomas Chase-Casgrain, ministre des Postes du gouvernement Borden, pour écrire le projet de loi fictif créant la Montreal Fair Association. Casgrain informe les détectives de la nature criminelle de leur projet, mais ceux-ci décident d'aller de l'avant. Entre-temps, le *Herald* change de propriétaires, Beck démissionne et vend son histoire au *Montreal Daily Mail*. Bref, il y a bien eu une conspiration pour faire tomber Mousseau, Bérard et Bergevin.

Que retenir de l'affaire? Les événements de la Grande Guerre jettent rapidement ces événements dans l'oubli. En 1916, Damase Potvin s'en inspire pour écrire le roman *Le Membre*. Jean-Charles Bonenfant, en 1975, montre comment le gouvernement Gouin légiféra ensuite pour interdire les pots-de-vin. Dans leur étude des grands débats parlementaires de 1990, les historiens Réal Bélanger, Richard Jones et Marc Vallières concluent que l'affaire Mousseau cache en fait un épisode dans la lutte entre les grands intérêts financiers de la métropole. Pour notre part, à l'écoute de l'actuelle commission Charbonneau, nous reprenons le mot d'esprit d'Alphonse Karr : « Plus cela change, plus c'est la même chose »... ■

François Drouin